



FICHE DE POSTE DELEGUE REGIONAL FHF OCCITANIE

Placé sous l'autorité du Président et du Bureau régional, le Délégué Régional Permanent participe à l'organisation de toutes les missions de l'Association, prépare et anime les réunions régionales, participe aux réunions territoriales animées par les délégués territoriaux, prépare les dossiers nécessaires à l'exercice des missions de représentation des élus et des membres de la FHF Occitanie, établit les plans de communication et est appelé à assurer certaines représentations.

Il travaille en partenariat direct avec la Délégation Générale de la FHF.

Pour l'aider dans ses missions, il peut s'appuyer sur la délégation régionale et les délégations territoriales sanitaires et médico-sociales FHF (14 DTS et 13 DDSMS).

La Délégation Régionale dont les bureaux sont installés à Montpellier compte 3 ETP : le poste de Délégué Régional, le poste d'Adjoint au Délégué Régional et celui de secrétaire.

DESCRIPTION DU POSTE

1. Représentation et lobbying :

Sous le contrôle du Bureau Régional et dans le cadre de la politique nationale de la FHF, le délégué régional permanent

- Représente les intérêts des établissements publics de santé et des établissements médico-sociaux publics auprès des autorités sanitaires de la région (ARS), des autres administrations, collectivités territoriales, parlementaires, et des partenaires régionaux (ANFH, CGOS), des associations d'usagers... ;
- Contribue à l'élaboration de la politique générale de l'Association, aux orientations stratégiques et à leur mise en œuvre, soumises aux instances de la FHF Occitanie ;
- Participe ou s'assure de la représentation de la FHF Occitanie dans les différents comités et groupes de travail de l'ARS ;
- Participe au fonctionnement institutionnel de la fédération régionale et organise les liens avec les adhérents ainsi que leur mobilisation ;
- Prépare, organise et met en œuvre les décisions de la convention régionale, du conseil d'administration, du bureau ;
- Organise les liens avec les représentations des autres fédérations et offreurs de soins (Conférences, FHP, FEHAP, URPS, ...) ;
- Représente la FHF régionale auprès des médias ;
- Organise des journées thématiques et contribue aux actions inter-régionales (congrès) ;
- Participe à des travaux ou missions à la demande de la FHF Nationale après accord du bureau ;
- Peut participer aux instances et commissions régionales de démocratie sanitaire (CRSA, CSOS, CRP ...) en tant que membre.

2. Assure avec l'équipe de la délégation régionale :

- La préparation et le suivi des réunions statutaires de l'Association et la mise en œuvre des décisions des instances de l'Association ;
- La coordination et les échanges avec la FHF Nationale d'une part et les adhérents de la Région Occitanie d'autre part ;

- Suit, instruit et appuie les dossiers des établissements : dossiers de planification et autorisations, affaires financières et situations budgétaires des établissements, veille réglementaire et appui aux établissements dans leurs démarches vis-à-vis des autorités de tutelle ;
 - Les relations avec les autres fédérations ;
 - L'information des adhérents par divers supports (questionnaires d'enquêtes régionales, recueil et diffusion d'informations...) ;
 - L'instruction des dossiers pour faciliter le rôle de représentation du Président et des élus ;
 - L'organisation, la préparation et le suivi des réunions et décisions ;
 - Les relations avec l'A.R.S. et les conseils départementaux ;
 - La tenue des fichiers des adhérents ;
 - La veille réglementaire et jurisprudentielle ;
 - L'animation et le suivi des travaux régionaux thématiques (Achat, RH, DAM, MS DAF...) ;
 - Le suivi des représentations de la FHF Occitanie dans les différents organes ou commissions (CRSA, CSOS, CRP, ANFH, CGOS, CTR ...)
3. Assure avec le Trésorier de l'Association :
- La préparation et l'exécution du budget ;
 - L'appel et la réception des cotisations ;
 - L'ordonnancement et paiement des dépenses, gestion des comptes ;
 - Les relations avec le Commissaire aux Comptes.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Travail en équipe et reporting ;
- Qualités de communication, d'écoute et capacité de négociation ;
- Autonomie dans l'action, réactivité, capacité d'organisation et d'innovation ;
- Capacité à assurer la gestion comptable d'une association ;
- Disponibilité, adaptabilité ;
- Maîtrise des outils de bureautique.

PROFIL DU CANDIDAT

- Principalement DH ou D3S, ayant une expérience de chef d'établissement ;
- Une expérience professionnelle en établissement confirmée de 10 ans minimum est exigée ;
- Une connaissance du secteur de la santé et du médico-social est indispensable.



FICHE DE POSTE DELEGUE REGIONAL FHF OCCITANIE

REMUNERATION ET CONDITIONS D'EMPLOI

- Contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable ;
- Poste ouvert avec possibilité de mise à disposition ou de détachement ;
- Mobilité régionale et nationale ;
- Déplacements nombreux notamment dans la Région ;
- Rémunération liée au statut et à l'expérience professionnelle ;
- Localisation : Montpellier
- Moyens matériels mis à disposition : bureautique, téléphonie, et bureau.

LES CANDIDATURES (papier et mail) SONT A ADRESSER

Monsieur le Président de la Fédération Hospitalière de France Occitanie
Parc Club du Millénaire - Bâtiment 12
1025, avenue Henri Becquerel
34 000 MONTPELLIER
fhf.occitanie@fhf.fr

Les candidats devront adresser un dossier de candidature comprenant un curriculum vitae, une lettre de motivation ainsi que leur disponibilité en matière de prise de fonctions.

DELAJ LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 22 AVRIL 2019

Un jury de sélection se réunira pour analyser les candidatures

La date prévisionnelle du jury pour rencontrer les candidats sélectionnés sera fixée semaine n° 19

Les candidats doivent être en mesure de se rendre disponibles durant cette semaine.
